



## **Conditions spécifiques de fonctionnement**

### **Des activités du CSMF au CASC**

#### **Les séances**

Toutes les activités sportives du CSMF sont organisées en séances aux horaires fixes présentées dans un planning hebdomadaire.

La participation à ces activités implique une réservation préalable obligatoire.

Toutes les séances sont encadrées par un moniteur du CSMF qui outre ses fonctions sportives, est responsable de la sécurité sanitaire du groupe.

#### **Le nombre de participants**

Le nombre de participants par séance est déterminé par l'application aux espaces du CASC des normes de distanciation définies par le Ministère des Sports :

Gymnastique : 20 personnes

Musculation : 4 personnes

Cardio training : 8 personnes

Badminton : 4 joueurs par terrain

Tennis de table : 4 joueurs par table

#### **Les équipements sportifs**

Tous les adhérents viennent avec leur serviette personnelle.

Pour les séances de gymnastique les adhérents sont invités à apporter leur tapis de gym.

Pour les séances de gymnastique, musculation et cardio-training, les gants d'entraînement sont conseillés.

Les joueurs de badminton et tennis de table apportent leurs raquettes, balles ou volants.

Les participants qui utilisent les matériels mis à leur disposition les nettoient après utilisation avec les produits et pulvérisateurs mis à leur disposition sous le contrôle des moniteurs (petites haltères, cordes, barres, surface des tables de tennis de table, montants des filets de badminton zones de contact des équipements de musculation et cardio-training, etc.).

Les locaux font l'objet d'un nettoyage/désinfection deux fois par jour.

#### **Les consignes de sécurité sanitaires**

- dans toute la mesure du possible les adhérents se présentent à l'accueil en tenue de sport et apportent leur serviette (l'utilisation d'une serviette propre et personnelle est obligatoire et doit-être différente de celle pour se laver) ;

- respectent strictement les horaires des séances ;

- portent le masque dans les espaces de circulation et jusqu'au début de leur activité sportive,
- respectent les sens de circulation (entrée habituelle et sortie sur la rampe d'accès au monument aux morts) et les mesures de distanciation ;
- respectent les consignes de sécurité données par la gestion de site et les moniteurs ;
- participent à la désinfection des petits matériels utilisés pendant la séance ;

---

Le protocole général de fonctionnement des activités du CSMF en environnement Covid est consultable sur le site du CSMF